

# **FAQ : Foire aux questions**

## **Qui est l'AOM ?**

L'Association Orléans-Münster est issue du jumelage Orléans-Münster et organise des échanges entre des élèves des deux villes.

Elle est gérée par des bénévoles, dont des enseignants d'allemand, qui s'occupent de l'organisation du voyage, du secrétariat, de la trésorerie etc.

## **Quelles offres propose l'AOM ?**

Un échange entre jeunes est proposé en corrélation avec un cours de langue et des activités organisées dans les deux villes d'accueil.

## **Quand dois-je m'inscrire à l'échange ?**

La date limite d'inscription est donnée sur le site chaque année. L'inscription est définitive une fois l'intégralité du paiement reçue.

## **Quelles sont mes chances de participer à l'échange ?**

La participation dépend du nombre d'inscriptions. Généralement une cinquantaine de jeunes des deux pays participant à l'échange. Nous nous efforçons de satisfaire au mieux les candidats en prenant en compte le sexe, l'âge, les intérêts...

## **Quand saurai-je que je peux participer à l'échange ?**

Les informations sur la participation seront fournies une fois les appariements faits, avant Noël. Cela s'effectue en coordination avec l'équipe Orléans-Team à Münster.

## **Quels sont les critères utilisés pour associer les correspondants ?**

Les responsables s'efforcent de garantir que les jeunes soient répartis de manière homogène sur la base des formulaires d'inscription. Les critères d'attribution sont principalement basés sur le sexe (garçon/fille), l'âge et les intérêts (loisirs, intérêts, matières scolaires, etc.).

## **Que se passe-t-il si je ne m'entends pas avec mon partenaire ?**

Normalement, les jeunes allemands et français s'entendent bien. En cas de problème, ce qui reste exceptionnel, les organisateurs doivent être prévenus le plus vite possible.

## **Comment les participants sont-ils assurés en cas d'accident ?**

En cas de maladie, c'est la Sécurité Sociale qui prend les frais en charge (bien penser à la Carte Européenne).

Si un jeune est responsable de dégâts (casse, dégradations...), c'est la Responsabilité Civile de la famille qui interviendra.

### **Que se passe-t-il si le correspondant tombe malade ?**

Comme pour votre propre enfant, le correspondant doit être emmené chez le médecin. En cas de maladie grave ou accident, l'AOM et les accompagnants allemands doivent être informés immédiatement.

### **Puis-je me retirer de l'échange ?**

Des pénalités seront appliquées dans ce cas ; voir le règlement.

### **Comment les jeunes de Münster accèdent-ils aux différents événements ?**

Le transport des correspondants à Orléans est à la charge des familles, sauf pour les activités avec le groupe, dans ce cas les tickets seront fournis par l'AOM.

### **Que font les jeunes de Münster lorsqu'ils ont des après-midis libres et que les correspondants français doivent aller en cours ?**

La plupart du temps, un programme est organisé ; si cela n'est pas le cas, ils peuvent se rendre seuls au centre-ville ; aucune crainte, les jeunes Allemands sont habitués à cette éventualité, ils sont en général plus autonomes que leurs correspondants français.

### **Que faire si, nous parents, travaillons et ne pouvons être à la maison dans la journée ?**

Les correspondants allemands sont soit occupés par le programme, soit en cours, soit ils ont un après-midi libre ; la seule obligation est d'être là avant qu'ils partent le matin, en soirée et le weekend.

- **Remarque** : si tu as déjà participé à l'échange les années précédentes et que tu souhaites renouveler l'aventure avec la même personne, n'oublie pas de le signaler.

***Une réunion de préparation de l'échange aura lieu en janvier à l'intention des inscrits et leurs familles à la Maison des Associations, 46ter rue Ste Catherine à Orléans.***

---

Si vous avez d'autres questions sur l'échange, n'hésitez pas à nous contacter à [orleans.muenster@gmail.com](mailto:orleans.muenster@gmail.com)

